



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 15/05/2006
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.

REPRESENTES :

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Ministre,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone-Valberg,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Claudette ROUQUIER, Adjointe au Maire d'Andon,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

(suite)

- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Pascal BOURGOIN, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- M. Frédéric ANTOINE, Chef du service de la programmation culturelle du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte administratif 2005
2. Compte de gestion 2005 du comptable
3. Affectation des résultats de fonctionnement
4. Régularisations comptables
5. Transformation de poste
6. Rentrée scolaire 2006-2007
7. Questions orales
8. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents, les élus, le Directeur Général et l'équipe administrative de l'Ecole Départementale pour le travail réalisé tout au long de l'année scolaire mais également, le Payeur Départemental, M. TREHIN, fidèle à toutes les réunions pour son aide et ses conseils toujours précieux.

Le Docteur Alain FRERE, Vice Président du Conseil Général, félicite Monsieur Jean THAON pour sa nomination au grade de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

M. THAON le remercie et précise que c'est le résultat de tout un travail d'équipe.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2005. Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le compte administratif 2005 du Syndicat qui se présente comme suit :

| | | |
|-------------------------|----------------|-------------|
| INVESTISSEMENT : | Recettes | 30 185.93 € |
| | Dépenses | 31 248.64 € |

Déficit d'investissement de clôture : 1 062.71 euros

| | | |
|-------------------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT : | Recettes | 1 306 796.34 € |
| | Dépenses | 1 274 762.67 € |

Excédent de fonctionnement de clôture : 32 033.67 euros

Excédent global de clôture : 30 970.96 euros

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. THAON remercie le secrétariat d'avoir joint un schéma à la présentation du compte administratif faisant ressortir de façon visuelle les différentes sections en pourcentage ainsi qu'une annexe sur le personnel, et le coût par élèves. Il évoque le soutien important et l'aide accordée par le Conseil Général à l'Ecole Départementale de Musique.

2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Le Président indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION 2005 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3. AFFECTATION DES RESULTATS

| | | |
|---|-------------|---------------|
| Affectation du résultat de fonctionnement : | compte 002 | : 20 783.67 € |
| | compte 1068 | : 11 250.00 € |
| | total | : 32 033.67 € |

4. REGULARISATIONS COMPTABLES

Le Président indique que suite à une observation de la Trésorerie Générale des Alpes-Maritimes, il a été convenu que les opérations d'ordre afférentes aux écritures passées en 2005 et concernant la réforme ou la vente d'immobilisation soient réalisées en 2006. L'opération de réforme décidée en 2005 s'élève à un montant de 13 289, 65 euros et les ventes d'immobilisations à 2 205 euros (dont 55 euros en 2006). La régularisation comptable s'équilibre en recettes et en dépenses et devra s'effectuer ainsi :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| • Rec 2183 : 5 049.59 € | |
| • Rec 2188 : 8 733.99 € | |
| • Total R21 : 13 783.58 € | Dép 675 : 13 783.58 € |
| • Rec 776 : 13 756.08 € | Dép 19 : 13 756.08 € |
| • Rec 19 : 2 177.50 € | Dép 676 : 2 177.50 € |

Il convient de prévoir les crédits correspondants lors du budget 2006 du Syndicat Mixte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. TRANSFORMATION DE POSTE

Le Président informe l'assemblée de la requête de l'un de nos agents du Syndicat Mixte qui, pour convenance personnelle, souhaite être affecté sur un poste à temps non complet (50 % soit 10 heures par semaine) à compter du 01/09/2006.

Il s'agit d'un cadre B de la filière culturelle, Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique, qui exerce le poste de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire. Pour transformer un emploi créé à temps complet en un emploi à temps non complet, il convient de délibérer pour supprimer l'emploi à temps complet et créer un emploi à temps non complet en précisant le grade, la durée hebdomadaire du temps de travail.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. RENTREE SCOLAIRE 2006-2007

Le Président annonce les dossiers importants relatifs à la rentrée scolaire 2006-2007 de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes :

- Disciplines instrumentales ouvertes
- Planning des réunions de rentrée parents-professeurs
- Programmation pédagogique
- Nouvelle fiche d'inscription

Ces documents seront diffusés dans l'ensemble des communes afin qu'elles soient informées des nouveautés et de la reprise des activités dès septembre prochain.

LES DOSSIERS DE RENTREE SCOLAIRE SONT ADOPTES A L'UNANIMITE

7. QUESTIONS ORALES : néant

8. QUESTIONS DIVERSES

Résultats des examens de fin de cycle 2006 : M. BRUN communique aux membres du comité les résultats 2006 des examens de fin de cycle (instruments et formation musicale). Il s'agit d'une excellente année : 99% d'élèves ont réussi leur examen de fin de cycle d'instrument.

Manifestations de fin d'année scolaire : M. BRUN informe les membres du Comité de la programmation d'une cinquantaine de manifestations entre le 13 juin et le 3 juillet. Les auditions d'élèves sont fixées dans tous les centres d'enseignement.

M. THAON indique que lors de la Fête de la Jeunesse à Lantosque, l'Ecole Départementale de Musique a été présente et très appréciée.

Bulletin d'information : destiné aux familles, il récapitule tous les renseignements concernant la fin d'année scolaire (résultats des examens, planning des auditions).

Bilan de la tournée MOZART : condensé des concerts réalisés dans le cadre du 250^{ème} anniversaire de la naissance de Mozart réunissant des élèves pianistes encadrés par leurs professeurs et des articles de presse parus dans Nice-Matin.

Animations proposées par les Jeunesses Musicales de France : planning des manifestations qui se sont déroulées dans le moyen pays dans les collèges et les écoles en collaboration avec l'Ecole Départementale de Musique.

Enquête sur les Ecoles Départementales : réalisée par le Conseil Général de l'Ardèche, elle fait apparaître un comparatif sur les différentes écoles départementales de France.

Problèmes de locaux dans certains centres d'enseignement : M. BRUN informe les membres du Comité qu'il est en train de réaliser un état des lieux où l'Ecole dispense ses cours. Il va certainement falloir prévoir des aménagements et des améliorations dans un certain nombre de centres car les effectifs évoluent. Se rajoutera également le dossier des locaux pour le siège administratif de l'Ecole Départementale.

Le Président remercie le Docteur FRERE pour avoir retenu, dans la programmation des Soirées Estivales 2006 du Conseil Général, les professeurs de l'Ecole Départementale de Musique. Tout le monde connaît la renommée de cette manifestation culturelle dans le département. Il s'agit donc d'une très belle reconnaissance pour notre structure.

Le Docteur FRERE souligne que les enseignants sont non seulement des pédagogues mais aussi des musiciens virtuoses qui donnent des concerts en France et à l'étranger. C'est un plaisir et un devoir de leur donner un coup de projecteur dans le département.

Il propose également que l'Ecole Départementale se rapproche du Service de la Culture et de la Délégation Départementale à la musique et à la danse pour être présente lors de la prochaine édition de « C'est pas classique 2006 ».

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Christian ESTROSI, Ministre, qui implique l'Ecole Départementale dans les grands événements culturels du département et qui s'investit de façon très importante dans cette structure par soutien financier.

En clôture, M. BRUN propose aux membres du Comité un extrait du film « Le Violon d'Ingres » où l'on peut entendre un de nos enseignants, Monsieur Flavio LOSCO, concertiste, violon solo, jouer sur le véritable violon ayant appartenu à l'artiste.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président déclare la séance close en remerciant l'ensemble des membres présents de leur confiance.

Fait à Nice, le 28/06/2006

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général

